

Suite au débat public de 2003, le comité de pilotage a conduit le projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes en associant l'ensemble des communes concernées et en informant systématiquement les populations et les associations de l'avancement de la réflexion.

Le Code de l'urbanisme (article L 300-2) prévoit une concertation spécifique pour les investissements routiers. Celle-ci est conduite par l'Etat. Elle débutera le 23 mars 2006.

→ Une concertation ouverte

Différentes modalités de concertation sont d'ores et déjà prévues. Elles permettent à chacun d'avoir accès à l'ensemble de l'information disponible et de pouvoir faire part de ses observations.

Ces modalités peuvent être complétées en cours de concertation en fonction des besoins.

→ Un document de concertation largement diffusé

Le document de concertation est disponible dans les mairies des communes concernées, à la direction départementale de l'équipement de la Loire-Atlantique, sur demande au pôle d'information et peut être téléchargé sur les sites www.loire-atlantique.pref.gouv.fr et www.aeroport-grandouest.fr.

→ Un pôle d'information

Le site Internet www.aeroport-grandouest.fr reprend l'historique, les différentes étapes et le calendrier prévisionnel du projet d'aéroport. Les questions et observations peuvent être adressées par e-mail à partir de ce site.

Les personnes qui le souhaitent peuvent faire part de leurs observations par courrier au préfet de la Loire-Atlantique.

La permanence téléphonique au **02.51.88.78.10** permet d'avoir une information directe et personnalisée. Elle est disponible du lundi au vendredi de 10h00 à 13h00 et de 14h30 à 17h30.

Des rendez-vous individuels peuvent être obtenus en appelant le même numéro.

→ Des rencontres sur le territoire

Une réunion plénière des conseillers municipaux des communes membres de la *communauté de communes d'Erdre et Gesvres* et du *syndicat intercommunal d'études et de développement du secteur à vocation aéroportuaire de Notre-Dame-des-Landes* est organisée le 23 mars 2006, à 20h30, complexe des Cent Sillons, à Grandchamp-des-Fontaines.

Des permanences publiques sont organisées dans les communes. Chacun pourra y prendre connaissance du dossier et faire part de ses observations par oral ou par écrit.

- le lundi 27 mars 2006, de 12 h à 20 h, au Temple-de-Bretagne (salle des Templiers)
- le vendredi 31 mars, de 12 h à 20 h, à Grandchamps-des-Fontaines (espace des Cèdres)
- le lundi 3 avril, de 12 h à 20 h, à Vigneux-de-Bretagne (ancienne mairie, salle du Conseil)
- le vendredi 7 avril, de 12 h à 20 h, à Notre-Dame-des-Landes (salle municipale des Chênes)

Des réunions spécifiques sont organisées avec les associations, les exploitants agricoles et les organisations professionnelles.